

DEPARTEMENT
DE L'INDRE

SYTOM de la
Région de
Châteauroux

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 24 juin 2026

Convocation transmise
le : 10 juin 2026

L'an deux mille vingt-six - le mercredi 24 juin 2026

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de ville de Châteauroux, Place de la Mairie, salle du conseil sous la présidence de Monsieur Michel GEORJON son Président.

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 18
Votants : 22

Etaient présents :

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, PERROT Lionnel, Gilbert BLANC, Éric DOMENGE-ABEAU, Christophe FERRET, Pascale GRENOUILLOUX, Dominique GUIGNAT, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Jean-Michel ROUALDES, Patrice BOIRON, Philippe MOREAU, Christophe VANDAELE, Joël MORICHON, Stéphane ZECCHI.

Résultats du vote

Voix « pour » : 22
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Gil AVEROUS à Michel GEORJON
Michaël POINTIERE à Tony IMBERT
Guy ROBIN à Gilbert BLANC
Henri LORY à Éric CHALMAIN

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
26 juin 2026

Etaient absents et excusés

Andre STROUPPE
Olivier LARROUYAT
Jean-Marc VERRHIEST
Brigitte VOITIER
Vincent MILLAN
Philippe NEUVILLE
René ROUET
Thierry GREGOIRE
Guillaume CHAUSSEMY
Jean-Pierre POITEVIN

Dossier n° 2026-006-006 BIS se substitue à la délibération n°2026-006-006 pour erreur matérielle

Objet : Emprunts pour les travaux de remplacement de trieurs optiques et protection incendie

Le SYTOM de la région de Châteauroux a répondu à l'appel à projets lancé par CITEO en septembre 2025. À l'issue d'une audition, son dossier a été retenu en vue de l'attribution d'une subvention comprise entre 800 000 € et 1 000 000 € destinée au

remplacement des trieurs optiques. Le montant total accordé des performances exigées par CITEO.

Envoyé en préfecture le 20/08/2026
Reçu en préfecture le 20/08/2026
Publié le
ID : 036-253602429-20260820-2026006006BIS-DE

Par ailleurs, afin de maîtriser les coûts, le SYTOM engage des obligations relatives à la protection incendie du site. Cette décision, prise dans un cadre assurantiel, vise à limiter les risques d'arrêt de l'usine de tri ainsi que les coûts associés.

Compte tenu de l'importance des investissements, il est prévu de recourir à un financement externe à hauteur de 1 700 000 € pour une partie du projet, le solde étant autofinancé (8 000 000€ HT).

Dans ce contexte, plusieurs établissements financiers ont été sollicités — La Banque Postale, le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et le Crédit Mutuel — afin d'obtenir les offres les plus avantageuses.

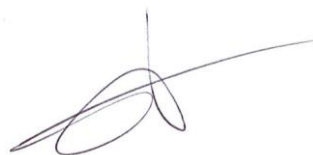
	Montant	Financement 8 ans			
		Taux	Coût du crédit	Autres frais	Total
Crédit Mutuel	1 700 000,00 €	3.70%	259 462,53 €	1 700,00 €	261 162,53 €
Crédit Agricole	1 700 000,00 €	3,68%	252 846,59 €	- €	252 846,59 €
Caisse d'Epargne	1 700 000,00 €	3,50%	240 479,22 €	1 700,00 €	242 179,22 €

Un emprunt de 1 700 000€ sur 8 ans au taux fixe de 3.50% auprès de la banque Caisse d'Épargne est la solution de financement la moins coûteuse.

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De valider l'emprunt et organisme bancaire avec qui contractualiser.

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Michel GEORJON

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.